



AMAPP LES PANIERS BIO DU GÂTINAIS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JANVIER 2019
À CHÉROY (SALLE DU 1^{ER} ÉTAGE DE LA MAIRIE)

Adhérents présents : J.-P. Bon, E. Charon, F. Crestani, A. Dutrévis, M. Forbes, E. Girault, J.-P. Goupillon, E. Gradaive, A. Jacques, I. Ksyk, P. Ksyk, L. Legros, S. Lotieff, A. Ménigon, G. Ménigon, J. Pétin, M. Robin, H. Tachon, M.-A. Tavares, P. Thomas, S. Tironneau, P. Troubadour, H. Vergeron, P. Vovos

Adhérents représentés : H. Armary, A. Bertrand, M.-J. Charon, M. Lemaire, M. Lhermitte, M. Maresquet, H. Petit, S. Petit, D. Réty, F. Robin, P. Ville

Invité : Patrick Chicanne (producteur lait et œufs)

Le quorum étant atteint, le président Jérôme Pétin ouvre la séance à 14h45, la dernière dans cette salle puisqu'une nouvelle salle est en construction rue Hoche.

A - Bilan moral

Le président expose son bilan.

- Comme les années précédentes 2 portes ouvertes ont été organisées, en juin puis en décembre avec une tombola.
- Pour la 1^{ère} fois, l'Amapp a participé au marché de Noël à Chéroy.
- Nous avons également participé à la promenade vagabonde de Vallery organisée par le RCGB.
- 1 nouveau producteur est arrivé pour le miel en remplacement d'Hélène Vivion.
- Le site internet est très bien référencé et reçoit beaucoup de visites.
- Le nombre des adhérents reste stable : à chaque renouvellement de contrat de panier, il y a des Amappiens qui partent et d'autres qui arrivent, ce qui fait un équilibre.
- L'Amapp reconduira sa participation au marché de Noël de Chéroy pour 2019.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

B - Rapport financier

Elisabeth Charon, trésorière présente le budget de l'année écoulée.

Elle informe les Amappiens que les frais bancaires ont énormément augmentés, ce qui est une tendance générale.

Il est demandé à ce qu'une réflexion soit menée afin de transférer notre compte sur une banque éthique comme le Crédit Coopératif par exemple. Il est signalé que l'agence la plus proche est à Melun.

Avec l'argent restant sur le compte, un achat d'une action à Terre de Liens est prévu.

Il est souligné qu'un investissement est à faire sur l'électricité sous le porche. Afin d'avoir un meilleur éclairage surtout en hiver et permettre des économies d'électricité, il est envisagé d'installer des lumières à LED. L'estimation financière s'élève à moins de 150 €.

Pour compléter l'affichage, il est demandé d'effectuer l'achat d'un rouleau de liège. Agnès Dutrévis se chargera de cet achat.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

C - Rapports des producteurs et tuteurs

1/ Légumes (Éric Gradaive)

Malgré le coup de chaud de l'été sur 4 mois, la production a été bonne, grâce notamment à la possibilité d'arrosage.

Éric est toujours content de travailler avec l'Amapp de Chéroy permettant ainsi de distribuer une trentaine de paniers chaque semaine.

Pour 2019, Éric propose en plus un contrat semestriel pour 12 paniers « à la demande » afin de répondre aux personnes qui ne peuvent pas venir chaque semaine ou qui ne peuvent pas s'organiser autrement.

Le principe est de souscrire un contrat pour 12 paniers à prendre durant le semestre. Chaque mercredi, lors de l'information par mél de la probable cueillette, les adhérents pourront répondre directement à Éric s'ils souhaitent le panier de la semaine. Il est bien entendu possible de prendre 2 paniers en même temps.

Éric se charge de comptabiliser ces contrats spécifiques et d'apporter la liste des Amappiens qui ont répondu favorablement.

La taille du panier proposé est un panier moyen.

Le contrat est déjà préparé pour la saison estivale de mai à octobre et sera testé sur une période de 2 à 3 ans afin de se donner une idée de la viabilité de cette formule.

L'objectif est d'arriver à livrer une quarantaine de paniers sur l'Amapp de Chéroy.

Par ailleurs, Éric nous informe qu'il sera absent en février et qu'une autre personne viendra faire les livraisons.

2/ Pains (Isabelle Ksyk)

Cette année et depuis octobre, la baguette s'est ajoutée aux propositions des différents pains.

Pascal Boucher, le boulanger, est content et n'a rien de particulier à communiquer mais souhaite des retours.

Un adhérent souligne que la baguette est très dure dès le vendredi soir, déjà la grosse boule ne se conservait pas. La congélation n'est pas très écologique et pose un problème d'organisation. De fait, la baguette ne lui donne pas satisfaction, alors que d'autres membres en sont contents. Il est noté que leur consommation rapide ne leur permet pas de tester la conservation au-delà du vendredi soir voire du samedi matin.

Cependant, dès le début, Pascal avait prévenu que cette baguette ne se gardait pas.

Il est constaté une évolution sur les pains.

La boule de céréales a eu le plus de succès (400 pièces sur l'année) alors que le pain de petit épeautre en a eu un petit peu moins.

Globalement, un peu moins de pains ont été distribués, mais le nombre de contrats est resté stable (16 malgré une perte d'adhérents entre 2017 et 2018).

Concernant la forme de la petite boule en pain allongé, il y a eu une baisse de la demande, mais les grosses boules se sont plus vendues.

Par ailleurs, Isabelle souhaite savoir pourquoi beaucoup d'adhérents ont répondu favorablement au sondage de la baguette alors qu'il n'y a que 6 contrats qui sont souscrits pour ce pain.

Il est souligné que le prix est élevé pour une baguette, mais le grammage est plus élevé. Il serait donc bon de connaître le prix au kg et le poids de la baguette pour une meilleure comparaison.

3/ Farines, pâtes, légumineuses, céréales et pommes de terre (Agnès Dutrévis)

Marc est satisfait de travailler avec l'Amapp de Chéroy, les tableaux sont clairs et le fonctionnement avec les tutrices est rodé.

De nouvelles huiles ont fait leur apparition et à l'exception de 2 distributions, il y a eu des pommes de terre toute l'année.

Le fait d'avoir repoussé la distribution de fin août à début septembre permet plus de commandes. Cette solution est reconduite pour 2019.

Sur la question des pois cassés, cela demandant une logistique importante (notamment déposer la récolte à Dormelles pour la préparation des pois), il semblerait que Marc ne proposera plus ce produit.

Il est fait remarquer que sur le pays d'Othe il y a des producteurs de pois-chiche et de farine de pois-chiche.

4/ Miel (Philippe Ksyk)

Philippe Ksyk nous informe qu'il a eu un contact téléphonique avec Hélène Vivion.

Suite à la perte de nombreux essaims, Hélène a investi dans de nouvelles ruches et a repris de l'activité. Elle est néanmoins venue à la journée porte ouverte en décembre.

Par contre, Hélène souhaite venir aux journées portes ouvertes avec ses produits dérivés, mais en alternance avec Guillaume Jouan (La Ruche des Sens) qui est également producteur de miel.

Les miels et produits étant différents, et l'Amapp étant sous contrat avec ce nouveau producteur par un « achat » d'un pot de miel, il faut que chacun puisse avoir sa place, d'autant que la venue de Guillaume était conditionnée à la liberté d'Hélène d'être présente aux distributions.

Guillaume étant présent le dernier vendredi du trimestre, Hélène viendrait en décalé, restant à définir les présences lors des journées portes ouvertes.

5/ Pommes (Jérôme Pétin)

Mme Chivet a cédé son exploitation à un jeune couple en les accompagnants sur plusieurs ventes.

Depuis le mois de décembre, Charlène Gillet à Louzouer (45) a repris seule les mêmes produits, les prix étant inchangés.

Nous continuerons sur les mêmes périodes.

Mme Gillet était contente de venir en décembre.

F / Huiles de Nicolas Nansot (Jérôme Pétin)

2 distributions ont été programmées pour les portes ouvertes mais les commandes n'ayant pas été assez importantes (150 € pour 1^{ère}, à peine 200 € pour la 2^{ème}), elles ont été annulées, Nicolas ayant 1h de trajet dont du péage.

Les huiles sont chères mais de bonne qualité, cependant, il est souligné que le GAEC Thibault fait des huiles d'aussi bonne qualité en transformant ses propres graines avec un prix moindre, alors que Nicolas est juste transformateur.

Visiblement, il n'a pas besoin de l'Amapp puisqu'il vend très bien ses produits sur des marchés.

Il a été décidé de retenter de faire venir Nicolas Nansot pour juin car il a des huiles rares.

En réponse à une question posée, le montant minimum de commande pour qu'il puisse venir est de 250 €.

6/ Lait et œufs (Patrick Chicanne)

Cette année il n'y a pas eu de problème de fouine qui avait dévasté le poulailler l'an passé, ce qui a permis beaucoup de ventes d'œufs.

Il y a eu 23 contrats œufs (stable) et 7 à 9 contrats lait, pour 15 litres à chaque distribution en moyenne.

M. Chicanne nous signale une hausse importante des aliments pour les poules. Une production de graines personnelle n'est pas envisageable car tout est dosé au gramme près.

Ayant des contraintes, M. Chicanne quitte l'Assemblée où chaque membre le remercie de sa venue.

7/ Tisanes (Pascaline Troubadour)

Sylvie Bornet vient livrer 1 fois par trimestre.

Elle est satisfaite malgré un plafond de chiffre d'affaires bas mais toujours contente de venir.

Elle a failli ne pas venir faute de commandes alors qu'il y a beaucoup d'achats sur place. L'idéal est d'avoir un système de pré-commandes.

Pour pallier à ce problème, il est demandé à ce qu'un calendrier soit mis en place. Pascaline s'en occupe et en parallèle de mettre à disposition un catalogue sur le site de l'Amapp et un bon de commande.

Au printemps, au lieu de venir fin mars, Sylvie opte pour courant avril, le temps que l'ail des ours soit produit car nous ne sommes pas trop sur les cures, mais sur des produits ponctuels. La date de distribution sera donc conditionnée par la sortie de l'ail des ours, nous ne le saurons que 2 semaines avant.

8/ Fromage de chèvre (Elisabeth Charon)

Laurence Nory est très contente : cette année 20 contrats ont été souscrits et elle renouvellera les contrats d'avril à novembre.

Les adhérents sont également satisfaits des fromages fournis.

9/ Volailles (Jean-Pierre Goupillon)

Christel Garnier nous présente ses vœux et informe l'assemblée qu'elle est également toujours contente de venir.

Les commandes sont relativement stables avec une légère baisse.

Pour 2019, une augmentation de 10 centimes par kg est prévue sur les volailles entières.

Jean-Pierre rappelle qu'elle ne vient que 8 fois par an suite à l'obligation de désinfecter les locaux (2 mois de suite puis pause 1 mois).

Les prochaines livraisons sont planifiées le 8 février puis le 22 mars.

Jean-Pierre nous informe qu'une souplesse permet de passer les commandes la semaine qui précède la venue de Christel.

Suite à une demande de rillettes, Jean-Pierre relancera l'affaire car elles n'étaient pas fabriquées par Christel.

Il fera également le nécessaire afin que le producteur de volailles festives nous en propose un peu plus.

10/ Savons (Sylvie Tironneau)

Malgré une arrivée chaotique lors des portes ouvertes de décembre (suite à une mauvaise communication de l'horaire), les Savons Arthur sont très contents de venir.

Sylvie rappelle que les locaux ont subi de gros travaux et qu'il est possible pour les AMAP de les visiter, ce qui va être organisé pour 2019.

Il est souligné que les savons se vendent sur internet, dans les Biocoop et qu'à Château Landon il est possible de les acheter au poids.

11 / Bière (Isabelle Ksyk)

Lorsqu'un commercial de la Brasserie Larcher est venu faire la vente, la question sur le statut au sein de la brasserie s'est posée. En fait, il n'est qu'un intermédiaire.

Depuis, il a quitté la brasserie Larcher mais est devenu distributeur indépendant. Il voulait nous présenter une bière produite près d'Avallon d'une toute petite production, « Odile t'en brasse », à Sermizelles.

Isabelle nous informe qu'il n'y aura donc plus de bières de la brasserie Larcher car ce n'est pas une vente directe.

Par ailleurs, Odile a peu de produits, mais elle viendra dès qu'elle aura assez de stock car elle se déplace déjà sur d'autres AMAP.

4 - Cotisation 2020

Le montant de l'adhésion 2020 proposé est de 12 € incluant 4 € qui permettent d'acheter des actions à Terre de Liens notamment pour l'exploitation d'Éric Gradaive, ce que nous faisons depuis 4 ans.

Les adhérents sont informés que Terre de Liens subventionne aujourd'hui 120 à 150 fermes, ce qui permet de préserver des terrains agricoles voire en bio.

Le montant de la cotisation pour 2020 à 12 € (dont 4 € reversés à Terre de Liens) est adopté à l'unanimité

5 - Questions diverses

1 / Fête de l'Amapp - Les paniers bio du Gâtinais en juin 2019

En 2019 l'association a 10 ans, il est important de fêter dignement et de s'ouvrir un peu plus à l'extérieur.

Afin d'animer cette fête exceptionnelle, des idées sont émises : conférence, projection de film avec intervenants... partage d'un repas à l'issue de la conférence par exemple, avec des invités.

Cela demande de l'investissement humain et une commission est créée. Les Amappiens souhaitant participer peuvent dès à présent se manifester.

Cette fête se fera à la place des portes ouvertes, mais toujours sur la quinzaine du printemps bio. La date est à fixer également en concertation avec la fête de printemps de Chéroy.

2/ Renouveau du Conseil d'Administration

Tous les membres actuels restent au sein du Conseil d'Administration. Cependant, le Président demande à l'Assemblée s'il y a des candidat-e-s. Laetitia Legros se présente.

La candidature de Laetitia Legros au Conseil d'Administration est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration est donc composé de : Elisabeth Charon, Agnès Dutrévis, Anne Jacques, Isabelle Ksyk, Laëtitia Legros, Sylvia Lotieff, Jérôme Pétin, Mireille Robin et Pascaline Troubadour.

3/ Messagerie électronique

L'Amapp - Les paniers bio du Gâtinais est actuellement tributaire de l'adresse créée par Nicolas Sire et Arnaud André, via Apple, pour laquelle nous n'avons pas les paramètres. L'Amapp n'est pas propriétaire de l'adresse. Jérôme Pétin informe l'assemblée que cette année nous devons nous préparer à changer d'adresse afin d'en être propriétaire.

Elisabeth Charon déplore que le mot « bio » ne soit pas associé à notre nom sur la revue de Chéroy. Il semble que ce soit un oubli qui n'est pas récent. Le Président de l'Amapp fera le nécessaire pour que soit inscrit sur le bulletin que les produits distribués à l'Amapp sont certifiés bio.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15

-ooOoo-